

SPECIAL COVID 19

Recommandations de bonnes pratiques professionnelles

PRÉAMBULE

Ces **recommandations de bonnes pratiques** émises par l'ONPP ont été établies dans le cadre d'un contexte inédit de crise sanitaire due à l'épidémie COVID-19 et concernent l'ensemble de l'activité en pédicurie-podologie. Dans la perspective d'une reprise de l'activité des cabinets libéraux de pédicurie-podologie, elles ont vocation à guider et à accompagner le professionnel tant pour anticiper et préparer cette reprise d'activité que pour l'accueil des patients et la réalisation des soins après la période de confinement. Ce document peut être évolutif car aujourd'hui bon nombre de paramètres ne sont pas connus qu'il s'agisse des informations scientifiques et/ou des directives de l'État.

La dangerosité et la contagiosité de ce virus nécessitent une organisation adaptée visant à assurer la sécurité optimale du patient et de son praticien.

Ces préconisations d'hygiène des locaux, d'accueil, d'équipements de protection, de prises en charge des soins... doivent permettre de réduire les risques d'exposition et de transmission du Covid-19 sachant que tout patient est potentiellement porteur de micro-organismes. Ceux-ci peuvent se transmettre lors de la consultation de pédicurie-podologie.

Ces recommandations sont issues d'une revue de la littérature et des recommandations de bonnes pratiques déjà diffusées dans le cadre des fiches qualité conçues par l'ONPP et sont adaptées à la situation. Il appartient à tout professionnel, sous son entière responsabilité, d'opter en cas de pénurie d'approvisionnement pour une solution de substitution parmi celles que nous préconisons.

I. COMMENT PRÉPARER LA REPRISE D'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

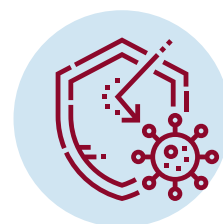
Un principe : Penser en permanence **H.A.P.** :



HYGIÈNE



ACCUEIL



PROTECTION

LA CHECK-LIST

À FAIRE AVANT LA RÉOUVERTURE



> INSTRUMENTATION

- Vérification des dates de péremption des sachets non utilisés (durée préconisée deux mois).
- L'instrumentation doit faire l'objet d'un nouveau cycle de stérilisation (comprenant les phases de pré désinfection, lavage, séchage, lubrification puis stérilisation).



> INSTRUMENTATION DYNAMIQUE

- Nettoyage, trempage séchage lubrification.
- Réservoirs d'eau pour sprays, turbines,... Vidés et reconditionnés (eau et désinfectant).
- Purge des canalisations (actionnement des sprays pendant 20 à 30 sec à débit maximum).



> ASPIRATION SÈCHE SUR UNIT

- Réservoir vidé, lavé et filtres changés (si existants).



> ÉCLAIRAGE, SCIALYTIQUE

- Démontage de la vitre / écran, dépoussiérage, lavage vitre /écran.



> MATÉRIEL D'EXAMEN

- Tout le matériel est soigneusement désinfecté (capteurs selon préconisations du fabricant), table d'examen, piste de marche...



> FAUTEUIL PATIENT ET SIÈGE PRATICIEN

- Nettoyage et désinfection du piètement du fauteuil et sous le piètement (déplacement du fauteuil).
- Nettoyage et désinfection de l'assise, tête, accoudoirs, jambières et leurs mécanismes.



> MOBILIER

- Tiroirs: le contenu est vidé, trié.
- L'intérieur des tiroirs est nettoyé et désinfecté.
- Les surfaces extérieures des meubles lavées et désinfectées.
- Etagères : vidées, triées, nettoyées et désinfectées.



> PORTES

- Désinfection des poignées.



> MATÉRIEL DE BUREAU

- Désinfection des écrans, claviers, (les claviers peuvent être protégés par un film protecteur), unités centrales, téléphone, chaises...
- Le bureau : n'y laisser que l'essentiel pour une désinfection fréquente et facilitée.



> SALLE D'ATTENTE

- Élimination des éléments tels que table pour revues et journaux, jouets, bibelots...
- Laisser en place une ou deux chaises maximum, éloignées l'une de l'autre d'au moins un mètre, et d'un matériau qui puisse être désinfecté.
- Affichage des mesures de protections ([téléchargez l'affiche du ministère des solidarités et de la santé sur les gestes barrières](#)).



> SOLS

- Respecter le protocole d'entretien des locaux : le Bionettoyage. Procédé particulièrement préconisé visant à limiter les risques de transmission des micro-organismes. Aussi fréquemment que nécessaire.



> LES TOILETTES POUR LES PATIENTS

- Une désinfection méticuleuse de l'ensemble des équipements des WC doit être pratiquée (cuvette, lave mains, distributeur de papier, distributeur d'essuie-mains à usage unique...).
- Solution hydro alcoolique indispensable si manque de lave mains et / ou essuie-mains jetables.



> PROGRAMMER LE STOCKAGE

- Approvisionnement à prévoir à l'avance en masques, gants, sur-blouses et charottes, champs à usage unique...
- Envisager des éléments de substitution en attendant la livraison des manquants.
- Produits de désinfection des locaux en quantité suffisante.

QUELS PRODUITS UTILISER ?

Le site indiqué ci-dessous vous permet de choisir le produit adapté à l'usage voulu. Chaque produit y est répertorié avec une fiche détaillée. <http://www.prodhybase.fr/>

Votre produit désinfectant doit répondre à la norme **NF EN 14 476**. Vous pouvez également employer une solution d'hypochlorite de sodium à 0.1% (eau de javel) sur une surface propre.

Pour obtenir une solution d'hypochlorite de sodium à 0,1%, il faut diluer 100 mL d'eau de javel à 2,6% dans 2,4 L d'eau pour une obtenir 2,5 Litres (SF2H)



> UNE NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

- Établir le planning des consultations en aménageant des plages horaires autorisant un temps suffisant pour préserver les phases d'accueil, de soins, de désinfection, d'aération, de changement de tenue...
- La programmation des rendez-vous doit prendre en compte l'âge du patient, sa situation au regard du Covid-19. Les patients fragiles seraient reçus en début de matinée.
- Lors de la prise de rendez-vous, rappeler au patient la consigne stricte sur le respect des horaires, le port obligatoire d'un masque personnel, lui expliquer les conditions d'accueil (voir plus bas), lui recommander un paiement par carte ou chèque, lui rappeler de prévoir un stylo personnel... Le règlement en espèces est à éviter.

II. LA REPRISE D'ACTIVITÉ

Elle ne peut être envisagée que si les conditions préalablement citées ont été réalisées et que vous disposez de tout le matériel barrière.

PENSEZ EN PERMANENCE COMBAT COVID-19

OBJECTIFS :

- > Éviter au maximum la transmission croisée
- > Assurer la sécurité du patient et du praticien

DÈS LE DÉCONFINEMENT AU CABINET

> SI PRÉSENCE DE SALARIÉS

- Prévoir le matériel de protection (SHA, masques, lunettes et gants) pour chaque salarié.
- Informer clairement l'employé de toutes les mesures mises en place et de son rôle dans l'observance par les patients de toutes les consignes mises en place.

> REPENSER LE PARCOURS DU PATIENT ET LES CONDITIONS DE SA PRISE EN CHARGE

- Interroger le patient sur l'existence possible de signes comme la toux, fièvre, prise de température et/ou antécédents COVID 19.
- Prévoir la période et les conditions d'attente du patient. *L'idéal serait une attente en extérieur, éventuellement dans le véhicule. Éviter le croisement des patients au sein du cabinet. La distanciation d'un mètre doit être respectée.*
- À défaut, le temps d'attente dans l'espace dédié devra être réduit au maximum tant pour un exercice individuel que pour un exercice partagé au sein d'une maison pluridisciplinaire de santé. En cas de partage de la salle d'attente, coordonner les dispositions d'attente avec les autres professionnels de santé.
- Si le patient est accompagné, l'accompagnant sera invité à attendre à l'extérieur du cabinet, excepté pour les mineurs.
- Dès l'entrée du patient dans le cabinet lavage des mains au savon et/ ou friction avec gel hydroalcoolique (SHA) en votre présence.
- Le patient doit déjà être porteur de son masque personnel.
- Entrée dans la salle des soins en évitant au patient de toucher les poignées de portes.
- La carte vitale est présentée en début de soin au praticien qui la désinfecte (lingettes).
- Le patient est invité à se déchausser sur un emplacement précis délimité au sol. Il se rechausse au même endroit. Pour le soin instrumental le lieu de déshabillage est au plus proche du fauteuil de soin.
- À la fin du soin, et rhabillage du patient, le paiement s'effectue par carte bancaire ou émission d'un chèque. Le patient utilise son propre stylo sinon celui utilisé sera désinfecté. Le terminal de paiement est désinfecté.
- Le patient est reconduit directement à la sortie sans stationner en salle d'attente.

> LES MESURES D'HYGIÈNE

- La désinfection de toutes les surfaces est envisagée systématiquement après chaque patient pour les sièges utilisés et les plans de travail horizontaux avec un désinfectant respectant la norme NF 14476 ou hypochlorite de soude à 0,1%.
- Les plateformes de mesure peuvent être désinfectées avec des lingettes nettoyantes sans alcool pour les surfaces plastiques ou recouvertes d'un film cellophane étirable.
- Les locaux doivent être aérés très régulièrement, au moins 10 minutes entre chaque soin (pendant la phase de désinfection de la zone de soins, d'habillage).
- L'espace de déchaussage et de chaussage est désinfecté après chaque patient.
- Les toilettes, la salle d'attente si elle doit être exceptionnellement utilisée, sont désinfectées le plus régulièrement possible pendant la journée.
- L'usage des sprays sur l'instrumentation rotative sera limité (les débits de fluides réglés au minimum pour éviter l'aérostation).
- Du gel hydroalcoolique est présent dans les toilettes, salle attente, et dans la salle de consultation, installé de préférence en accroche murale.

LA TENUE INDISPENSABLE

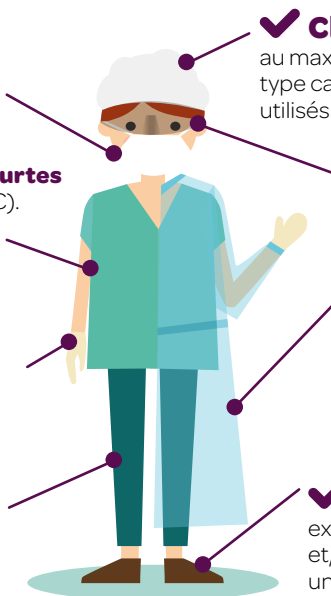
> IL S'AGIT DU MATÉRIEL BARRIÈRE DONT DOIT ÊTRE ÉQUIPÉ LE PROFESSIONNEL EN CETTE PÉRIODE DE COVID-19

✓ **Masques** chirurgicaux (conservés au maximum 4h) ou FFP2 (4 à 8h), renouvelés s'ils sont souillés (remise en place, éternuement).

✓ **Blouse ou Tunique à manches courtes** changée et lavée tous les jours (minimum à 60°C). Elle est changée en cas de souillures ou si elle est mouillée.

✓ **Gants** changés pour chaque patient et pendant le soin si interruption de soin (téléphone, prise de RV). Le changement de gants impose un lavage des mains au savon ou friction avec une solution hydro alcoolique.

✓ **Pantalon** réservé exclusivement au cabinet, changé et lavé tous les jours (minimum 60°C).



✓ **Charlotte** à usage unique, peut être conservée au maximum une demi-journée. Un couvre-chef de type calot tissu, un foulard, lavable à 60°C peuvent être utilisés. Les cheveux longs sont attachés.

✓ **Lunettes de protection ou visières** lavables et réutilisables après désinfection. Elles ne remplacent en aucun cas le masque.

✓ **Sur-blouse pour soins instrumentaux** (sous condition d'approvisionnement), à usage unique, et impérativement à changer à chaque patient. Si en cours de soins elle est mouillée, il y a lieu de la changer afin d'éviter une contamination des éléments de protection (blouse, pantalon) et des vêtements.

✓ **Chaussures** lavables et réservées exclusivement au cabinet, désinfectées tous les soirs et/ou usage de sur chaussures lavables ou à usage unique pour protéger les chaussures de ville.

MATÉRIEL DE SUBSTITUTION

Temporairement à envisager en cas de déficit d'équipement barrière dans l'attente de livraison :

Charlotte : remplacée par un calot ou un foulard lavé à 60°C,

Sur-blouse: remplacée par une sur-blouse en tissu lavable, un tablier (soit jetable soit en tissu lavable ou plastifié) changée pour chaque patient.

Le port d'un tablier impose le lavage des mains et des avant-bras selon la méthode du lavage chirurgical.

Les éléments de protection individuelle à usage unique sont éliminés comme **DASRIA**. Les champs souillés également.

À savoir: l'Arrêté du 20 avril 2020 modifiant l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques prévoit le report de 3 à 6 mois des délais de stockage (pour une production inférieure à 15Kg par mois).

DÈS LE DÉCONFINEMENT

À DOMICILE

> CONDITIONS

Le déplacement à domicile ne peut s'entendre que pour les patients fragiles, difficilement transportables.

Si un patient est déclaré positif au COVID 19, il faut respecter le temps de confinement prescrit.

Dans la mesure du possible éviter l'enchaînement de visites pour éviter d'être agent vecteur sain de contamination.

Le patient ou son entourage proche doit être informé avant le déplacement des conditions particulières liées à la situation :

• **Les actes dispensés au domicile du patient sont limités à l'essentiel**

• **Une seule personne peut assister le patient pendant le soin**

La visite à domicile ne peut se faire qu'à la stricte condition de disposer du matériel barrière complet, d'une instrumentation stérile, des moyens de désinfection en quantité suffisante (SHA, lingettes désinfectantes).
Les EHPAD et autres établissements de santé dans lesquels intervient le pédicure-podologue peuvent fournir l'ensemble du matériel barrière nécessaire, il convient de s'en assurer avant le déplacement.

La tenue du praticien comporte masque, blouse et sur-blouse, gants, lunettes de protection, sur chaussures et charlotte.

Avant de pénétrer dans le domicile du patient, friction des mains avec SHA, puis équipement.

Demander que les portes soient ouvertes lors de votre arrivée.

Si le patient est assis, le pied est posé sur un tabouret revêtu d'un drap d'examen jetable.

Le pédicure-podologue s'assiera sur une chaise dont l'assise sera recouverte d'un drap d'examen jetable.

Le paiement s'effectue dans les mêmes conditions qu'au cabinet.

À la fin des soins la tenue est enlevée après la sortie du domicile et les mains frictionnées au SHA après mise en sac plastique des éléments de la tenue.

RÉFÉRENCES EN RAPPEL

Fiche qualité N° 01 : Le lavage des mains

Fiche qualité N° 02 : Tenues du Pédicure-Podologue, Protection du patient et du professionnel

Fiche qualité N° 03 : Entretien des locaux

Fiche qualité N° 04 : Traitement des dispositifs médicaux, Chaîne de stérilisation

Fiche qualité N° 06 : DASRI : Déchets d'activités de soins à risques infectieux

Fiche qualité N° 09 : Dispositifs médicaux : la maintenance

Consultables sur le site www.onpp.fr :

<https://www.onpp.fr/communication/publications/guides-et-recommandations/recommandations/>

.....

BIBLIOGRAPHIE / SOURCES

- > [Port de surblouse réutilisable ! Cas possibles ou confirmés d'infections Covid-19 / CPIas Pays de la Loire](#)
- > [Comment se protéger et protéger les résidents en période de covid-19 ? Préconisations pour le port des équipements de protection individuelle \(EPI\) selon les actes et les activités en ESMS / CPIas Nouvelle Aquitaine](#)
- > [Consignes d'hygiène du cabinet médical - Covid-19 / Ministère des solidarités et de la santé](#)
- > [Fiche Réponses rapides dans le cadre du COVID-19 - Mesures et précautions essentielles pour le Masseur-Kinésithérapeute auprès des patients à domicile / HAS- CNOMK-CNMK](#)
- > [Fiche Réponses rapides dans le cadre du COVID-19 - Prise en charge ambulatoire des patients atteints de diabète de type 1 et 2 / HAS - FFD -FFN - CMG](#)
- > [AVIS N° 2018-01/SF2H du 23 mars 2018 relatif au choix et à l'utilisation adaptée d'un appareil de protection respiratoire / Société Française d'Hygiène Hospitalière - SF2H](#)
- > [AVIS du 4 mars 2020 relatif aux indications du port des masques chirurgicaux et des appareils de de protection respiratoire de type FFP2 pour les professionnels de santé / Société Française d'Hygiène Hospitalière \(SF2H\) et Société de Pathologie Infectieuse de Langue française \(SPILF\)](#)
- > [AVIS du 5 avril 2020 relatif à la réutilisation de sur-blouses pour la prise en charge de patients COVID-19 dans un contexte de pénurie nationale / Société Française d'Hygiène Hospitalière \(SF2H\)](#)
- > [Avis du Haut Conseil de la Santé Publique relatif à la gestion des déchets d'activités de soins à risque infectieux \(DASRI\) complexes / 2 juillet 2019](#)
- > [Avis du Haut Conseil de la Santé Publique relatif à la prise en charge à domicile¹ ou en structure de soins² des cas de COVID-19 suspectés ou confirmés \(complémentaire aux avis des 5 et 23 mars 2020\) / 08 avril 2020](#)
- > [Guide « Hygiène des mains et soins : du choix du produit à son utilisation et à sa promotion » / Mars 2018 - Société Française d'Hygiène Hospitalière - SF2H](#)
- > [PROTOCOLE COVID-19 - CABINET DENTAIRE - STADE 3 DE L'EPIDEMIE / Ordre National des Chirurgiens-Dentistes - version 1 du 12 mars 2020](#)
- > [Recommandations d'experts pour la prise en charge des patients en cabinet dentaire de ville au stade 3 de l'épidémie de covid-19 / Ordre National des Chirurgiens-Dentistes - Version 1 du 24 mars 2020](#)
- > [Recommandations pour l'hygiène des mains / Juin 2009 - Société Française d'Hygiène Hospitalière - SF2H](#)
- > [Technique d'habillage pour toute personne avant d'entrer dans la chambre d'un patient cas possible ou confirmé de Covid-19 / CPIas Corse](#)
- > [« Le Plateau technique d'un cabinet de pédicurie-podologie » / Recommandations de Pratiques Professionnelles en pédicurie-podologie - ONPP - Avril 2018](#)

